

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 20 Mars 2025

Délibération n°20250320\_03

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 11

= **VOTANTS : 58**

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : CULTURE : ATTRIBUTION D'AIDES CULTURELLES**

Le jeudi 20 Mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 14 Mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine. Arrivée de ROUMAGNE Magalie.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Alain pouvoir à MICHONNEAU Patrick

2 CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

3-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

4-CHABAUTY James pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph.

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND D.

8-TURLOT Françoise pouvoir à CLAVAUD Gérard

9- PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal

10- SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

11- GOYAUD Philippe pouvoir à JÉROME Géraldine

-----  
Absents/excusés : BOUYSSSET Céline – FLAUD Yves - MAHÉ Jacques – ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.  
-----

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : CULTURE : ATTRIBUTION D'AIDES CULTURELLES**

*Vu la délibération n°20190404\_03 en date 04 avril 2019 approuvant les modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,*

*Vu l'avis du bureau communautaire en date du 13/01/2025,*

*Vu l'enveloppe budgétaire dédiée chaque année au titre des aides culturelles communautaires,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine rappelle que la communauté de communes dispose d'un règlement pour l'attribution de subvention dans le cadre de la programmation d'évènements culturels par des associations ou des collectivités.

Il rappelle les principaux critères d'attribution des aides communautaires :

- Montant maximum de la subvention « événement culturel isolé » : 20 % des dépenses éligibles plafonné à une aide maximum de 500 € pour un événement « isolé ».
- Montant maximum de la subvention « festival » : 20 % des dépenses éligibles et aide maximum de 2000 € pour un « festival ».

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine expose les demandes de subventions culturelles reçues et propose d'attribuer les aides culturelles suivantes :

**Association Asso 6 Sons**

Intitulé du projet : Festival musical La Gueule du Loup – programmation annuelle

Lieu : Tusson

Date : de février à mai puis octobre et novembre 2025

Montant total de l'opération : 14 750 €

Montant éligible : 5 800 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Festival » : 1 160 €

**Association MEADC (Asso° pour le millénaire de l'église abbatiale de Cellefrouin)**

Intitulé du projet : Cellefrouin fête son millénaire (15 évènements)

Lieu : Cellefrouin

Date : du 17 mai au 21 septembre 2025

Montant total de l'opération : 14 337 €

Montant éligible : 4 094 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 500 €

**Association Les amis de l'orgue en Charente**

Intitulé du projet : concert d'orgue

Lieu : église de Mansle-les-Fontaines

Date : 13 avril 2025

Montant total de l'opération : 19 056 €

Montant éligible : 1 119 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 223 €

**Association Les amis de Bayers**

Intitulé du projet : Festival musical

Lieu : Aunac/Charente

Date : du 7 au 10 août 2025

Montant total de l'opération : 4 000 €

Montant éligible : 3 745 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Festival » : 749 €

**Association Dom Rémi Carré**

Intitulé du projet : festival musiques anciennes

Lieu : abbatale St Amant de Boixe

Date : du 26 juillet au 2 août

Montant total de l'opération : 17 500 €

Montant éligible : 13 280 €

Montant de l'aide pour le dispositif « Festival » : 2 000 €

**Mairie de Villognon**

Intitulé du projet : concert de lancement saison Art roman

Lieu : parvis salle des fêtes

Date : 15 juillet 2025

Montant total de l'opération : 2100 €

Montant éligible : 2000 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 400 € + Bonus organisation Lancement Art roman = 300 € – TOTAL = 700€

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :***

- **D'APPROUVER l'octroi des subventions précitées ;**
- **D'INSCRIRE les crédits précités au titre du Budget primitif 2025 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**



**AR Prefecture**

016-200072023-20250320-20250320\_03-DE  
Reçu le 27/03/2025